

Qu'est-ce que la statistique publique ?

L'**Institut national de la statistique et des études économiques** (Insee) a pour mission de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société française sur l'ensemble de son territoire.

Les **Services statistiques ministériels** (SSM) réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee coordonne les travaux des différents SSM avec qui il compose le Service statistique public. L'Insee et les SSM décident, en toute indépendance, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

Les statistiques publiques sont accessibles à tous, gratuitement, sur les sites internet de l'Insee et des SSM.

Des opérations statistiques officielles

Les enquêtes statistiques réalisées par les statisticiens publics sont reconnues d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Un cadre juridique strict

Les enquêtes réalisées par l'Insee sont conformes à la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.

Les traitements de vos données personnelles sont soumis au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Le secret statistique garantit
la confidentialité de vos réponses !



NOUS SUIVRE



Abonnez-vous à nos lettres d'information

- **Insee.net actualités** (abonnement sur insee.fr)
- La **lettre d'information** de votre région

NOUS CONTACTER



- par courriel : rubrique « **Aide** » accessible en haut à droite de la page d'accueil d'insee.fr
- par téléphone : **09 72 72 40 00*** du lundi au vendredi de 9h à 17h

(*numéro non surtaxé)

Retrouvez les études
et données de l'Insee
en libre accès sur insee.fr



ENQUÊTE

LOYERS et CHARGES

Conception / Réalisation : LATITUDE Nantes - www.agence-latitude.fr - 0125/20 - Crédits photos : AdobeStock® - The noun project - mai 2021



Insee
Mesurer pour comprendre



UNE ENQUÊTE POUR MESURER L'ÉVOLUTION DES LOYERS

L'objectif principal de l'enquête nationale « loyers et charges » est de mesurer l'évolution trimestrielle des loyers du secteur privé, en métropole et dans les DOM, hors Mayotte.

L'indice des loyers, calculé grâce à l'enquête, mesure la variation des **loyers moyens au mètre carré, à qualité constante** des logements.

Pour calculer l'indice d'évolution des loyers, l'Insee a besoin de connaître le **montant exact** de votre **loyer**, des charges si vous en payez, et des **aides** si vous en recevez.

Pour le calcul de l'indice à **qualité constante**, l'Insee doit également connaître les **caractéristiques de votre logement** (nombre de pièces, surface de votre logement, installation sanitaire, etc.), ainsi que les éventuels travaux dans votre immeuble ou dans votre logement. Sont également recueillies des informations sur les conditions du bail.

Exemples de questions :

Quelle est la surface du logement ?

Selon quelle périodicité votre loyer est-il habituellement révisé ?

Depuis trois mois, des travaux sont-ils en cours de réalisation à l'extérieur du logement ?

VOS RÉPONSES SONT UTILES POUR...

- ▶ calculer les évolutions des loyers selon la localisation du logement, sa taille, etc.
- ▶ mesurer l'inflation : l'indice d'évolution des loyers est mensualisé et intégré dans l'indice général des prix à la consommation, qui sert à mesurer l'inflation
- ▶ les prévisions : les conjoncturistes de l'Insee s'en servent pour établir leurs prévisions
- ▶ les statisticiens du ministère en charge du logement, en complément des données qu'ils recueillent par ailleurs



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque trimestre, l'Insee publie l'indice des loyers d'habitation.



COMMENT VOUS AVEZ ÉTÉ CHOISI(E)



Un échantillon de logements est tiré **aléatoirement** dans les bases de logements de l'Insee, constituées à partir de sources administratives.



Votre logement fait partie de cet échantillon. Les réponses de chaque logement de l'échantillon sont très importantes pour assurer la **représentativité** des informations collectées.



Environ **5 400 logements** situés en France (hors Mayotte) sont enquêtés chaque trimestre.

VOS DONNÉES SONT CONFIDENTIELLES



Les informations concernant votre état civil et celui des autres occupants sont collectées afin de **faciliter la réinterrogation** pour l'enquêteur. Dès la fin de la collecte, vos réponses sont rendues anonymes et elles sont transmises à l'équipe chargée du calcul de l'indice.



Elles sont utilisées uniquement par l'Insee et seulement à des fins d'études statistiques.

Une enquête conduite par l'Insee

La collecte est placée sous la responsabilité de l'Insee. Cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire.

Comment se déroule l'enquête



L'ENQUÊTE EST TRIMESTRIELLE

Les loyers sont habituellement révisés une fois par an, c'est pourquoi votre logement est enquêté dans le cas général 5 trimestres consécutifs.

- ▶ Pour la première interrogation, un enquêteur vous contacte pour obtenir un rendez-vous et réalise immédiatement l'enquête si vous êtes disponible lors de sa première visite.



- ▶ L'enquêteur réalise l'enquête sur un micro-ordinateur portable sécurisé.
- ▶ Il est tenu au secret professionnel et est muni d'une carte professionnelle.
- ▶ Les trois interrogations suivantes, faites par téléphone, seront plus courtes que la première visite.
- ▶ Pour la dernière interrogation, l'enquêteur reviendra vous voir.



Si vous souhaitez **avoir plus de renseignements** avant cette visite **vous pouvez joindre le responsable** de l'enquête dans votre région. Son **numéro de téléphone** est précisé sur le **courrier joint** à ce dépliant.